



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Vers-l-avenement-d-une-economie-de>

Valeur du temps et Participat

Vers l'avènement d'une économie de la personne humaine

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1987 - N° 861 - novembre 1987 -

Date de mise en ligne : vendredi 10 juillet 2009

Date de parution : novembre 1987

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

DEPUIS l'automne 1986 un groupe de travail s'est constitué à l'initiative de Y. Bot, Y. Bresson et H. Guitton pour donner suite aux "nouveaux modes de vie" des Entretiens de Chantilly (nov. 85) de la Commission Sociale de l'Episcopat.

Son point de départ a été le scandale de la société contemporaine où règnent à la fois l'abondance et une certaine misère (le chômage). Pour éviter les ruptures qui nous menacent, le groupe a pensé qu'au lieu de parler constamment de la crise et de pratiquer un assistanat qui ne peut que se prolonger à l'égard des chômeurs de longue durée, il convenait de préparer une transformation par une nouvelle distribution des revenus.

Le groupe a examiné avec soin les propositions relatives au partage du travail, mais il a pris comme base les ouvrages de Y. Bresson "L'après-salariat" (Economica 1984) et "Le Participat" (Chotard et Associés 1986).

Les certitudes anciennes, les logiques d'hier ne permettent plus de résoudre les problèmes de demain. En particulier, les évènements nous amènent à renoncer au dogme du plein emploi qui a correspondu à une époque passée.

Il faudrait non seulement vivre autrement, mais penser autrement. Plutôt que de parler de chômeurs, il serait plus juste de considérer ce que le groupe a appelé les exclus de la société d'abondance et, plus précisément, les exclus du salariat.

C'est dans cette nouvelle optique qu'a été envisagée une allocation personnelle, inconditionnelle et cumulable. Les livres de Bresson en donnent les bases essentielles. Le revenu ne serait plus lié à l'emploi traditionnel.

Jusqu'alors, dans le système actuel, un certain préalable est nécessaire. Il faut être titulaire d'un emploi pour obtenir un revenu dit primaire. C'est la masse des revenus primaires qui est considérée comme la richesse originelle pouvant faire l'objet d'une redistribution des revenus. Ainsi naissent les revenus de transfert qui forment près de la moitié des revenus distribués. L'idée nouvelle est de faire disparaître ce préalable.

Tout revenu comprendrait deux parts :

1. une part identique pour tous qui serait attribuée à chacun, de la naissance à la mort, du fait même de son existence
2. une part qui se surajouterait à la première et correspondrait à une activité productrice répondant à un besoin réel exprimé.

La première part constitue le revenu de dignité humaine jouant le rôle de filet de protection évitant la misère. Mais il devrait se prolonger pour le grand nombre par le deuxième revenu.

Une autre idée fondamentale est que la première part ne se terminerai pas par une négociation préalable, comme a pu le prévoir un revenu minimum social. Cette négociation est par nature difficile, voire impossible, quand elle est chiffrée par des groupes différents.

Bresson a démontré ("L'Après-salariat") que ce chiffrage serait déterminé par la valeur d'usage du temps qui est précisément identique pour tous, techniquement évaluable, indépendamment des évaluations subjectives. Une image a été proposée. Celle des neurones du cerveau, organe aussi complexe que l'économie développée et monétarisée. Chaque neurone reçoit par la circulation sanguine la dose minimale de glucose qui lui permet de conserver son potentiel d'activités tout au long de sa vie. Mais lorsque les neurones s'activent, ils exigent et reçoivent pour cela des suppléments de glucose. C'est ce qui explique la seconde part du revenu.

La réforme proposée est certes difficile. Sans doute dans le groupe des opinions diverses se sont manifestées. Certains étaient prêts à préparer une refonte fondamentale de la Société, d'autres hésitaient à franchir le saut. Tous ont cependant reconnu que la proposition permettrait de fournir les clefs d'un déblocage des problèmes actuellement d'apparence insolubles, qu'elle serait progressivement réalisable par étapes successives. Elle exige évidemment une mutation des mentalités et une éducation indispensable.

Les séances de travail ont permis un accord sur un certain nombre de résultats et de répondre à des premières objections.

Il a été ainsi répondu à celle de la prime à la paresse que provoquerait la distribution du premier

Vers l'avènement d'une économie de la personne humaine

revenu. Les méthodes de financement de ce revenu sont en cours d'études et vont demander de nouvelles précisions.

La tâche qui maintenant s'impose est de mettre en oeuvre des moyens d'action et de réunir, de fédérer les efforts de tous ceux qui ont déjà pensé dans le même sens. La liste pourra en être dressée. Il faudra songer aussi aux procédés de diffusion.

Ce premier texte voudrait être suivi de plusieurs autres. Pour l'heure présente, il a tenté de dire l'essentiel d'une manière évidemment trop sommaire.

Le revenu de dignité humaine se réfère à la distinction de l'individu et de la personne. L'individu correspond à une conception mécaniste et atomistique de la Société, tandis que la personne exprime une vocation humaine qui se réalise à travers la durée. Le temps pris comme étalon des valeurs permet précisément de faire face à cette vocation.

Cette dernière pensée explique le titre donné à ce document.